Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_044-DE

DELIBERATION 2026_044

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2026

Présents	Votants
17	18

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents : Mme BIRHART Ludivine (procuration donnée à M. GUÉNEUGUÈS), Mme GUICHOUX Sisilia

Secrétaire de séance : Thomas CHARVIN

Objet : Désignation du représentant Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est une entité du Conseil Départemental du Finistère.
Durant toute la phase pré-opérationnelle, FIA est présent auprès des collectivités pour les aider à engager la réflexion, à vérifier la pertinence d'un projet, et sa faisabilité.
L'équipe reste aux côtés de la collectivité jusqu'à ce qu'un maître d'œuvre soit désigné. Ses missions consistent en la réalisation de diagnostics, de définition des besoins et de préconisations techniques débouchant sur un pré-chiffrage de l'opération.
Si besoin, FIA peut s'appuyer sur des partenaires membres du réseau départemental d'ingénierie publique pour compléter son expertise.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. ;
Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260430-DELIB_2026_044-DE

Les communes adhérentes étant représentées au sein de l'assemblée générale par leur Maire conformément aux statuts de FIA elles sont invitées à délibérer afin de nommer un représentant à cette assemblée générale en cas d'absence du Maire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Daniel Brajeul, au poste de membre suppléant, pour siéger à l'assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'absence du Maire.

Votes pour	**18**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature de Daniel Brajeul au poste de membre suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'absence du Maire.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 04/05/2026*

Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT